

CORRUPTION ET PERFORMANCE DU SERVICE PUBLIC AU CAMEROUN

CORRUPTION AND PUBLIC SERVICE PERFORMANCE IN CAMEROON

¹ NYAM Pascal, ² EBELA ESSOMBA Solange, ³ SACK Olivier Hans

¹ Doctorant, Département de Sociologie, Université de Yaoundé 1, pascalpa188@gmail.com

² Chargée de Cours, Département de Sociologie, Université de Yaoundé 1, solange_essomba@yahoo.fr

³ Hans Olivier SACK, Démographe, cellule de suivi-évaluation, MINEPAT, sacktrois@gmail.com

NYAM Pascal, EBELA ESSOMBA Solange, SACK Olivier Hans, Corruption et performance du service public au Cameroun, *Revue Espace, Territoires, Sociétés et Santé* 6 (11), 85-110. [En ligne] 2023, URL: <https://retssa-ci.com>

Résumé

La corruption demeure toujours un fléau au Cameroun. Malgré la mise en place des structures et de la commission nationale en charge de la lutte contre celle-ci, elle ne cesse de gagner du terrain, et ce, dans la quasi-totalité des secteurs d'activités. Dans l'administration publique où se pratique le service public, les pratiques de corruption sont davantage devenues sereinement peaufinées et rusées, parfois mieux acceptées que les pratiques de services publics orthodoxes. Cette

réflexion, ayant pour objectif de montrer l'influence de la corruption sur le service public au Cameroun, a mobilisé une approche qualitative. Les entretiens approfondis ont été administrés auprès de 22 agents et cadres de l'État issus des administrations publiques ordinaires et 03 issus des administrations en charge de la lutte contre la corruption. Ces entretiens ont été complétés par les observations documentaire et direct libre. S'inscrivant dans la posture théorique de l'individualisme méthodologique, il en est ressorti que dans la société camerounaise, la prégnance de la corruption dans le service public gangrène la performance de celui-ci. Par ailleurs, elle pourrait aussi servir de levier de performance du service public dans un contexte où certains agents de l'État seraient davantage motivés à servir lorsqu'ils sont en situation de corruption.

Mots clés : corruption, performance, service public, Cameroun

Abstract

Corruption is still a scourge in Cameroon. Despite the establishment of

structures and a national commission in charge of the fight against it, it continues to gain ground in almost all sectors of activity. In the public administration where public service is practiced, corruption practices have become more serenely refined and cunning, sometimes better accepted than orthodox public service practices. This reflection aims to show the influence of corruption on public service in Cameroon, using a qualitative approach. In-depth interviews were conducted with 22 public servants and executives from ordinary public administrations and 03 from administrations in charge of fighting corruption. These interviews were supplemented by documentary and direct observation. In line with the theoretical posture of methodological individualism, it emerged that in Cameroonian society, the pervasiveness of corruption in the public service undermines its performance. On the other hand, it could also serve as a lever for public service performance, in a context where certain public servants are more motivated to serve when they are in a situation of corruption.

Keywords: corruption, performance, public service, Cameroon

INTRODUCTION

Le rapport de la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) de 2021 sur l'état de la lutte contre la corruption opine que le Cameroun a perdu 43,947 milliards de CFA pour des faits de corruption, contre 17,611 milliards de cfa en 2020, soit une hausse de 26,336 milliards de cfa. Ces chiffres sont révélateurs de la situation de la

corruption dans la société camerounaise. Il est rare aujourd'hui dans ce pays de suivre un dossier, de solliciter un service dans l'administration publique sans graisser la patte des agents de l'Etat (A. Socpa, 2015, p.300 ; G. Blundo et J.P. Olivier de Sardan, 2007, p.36). La forte pratique de celle-ci semble déjà avoir été intériorisée et adaptée dans les schèmes comportementaux des individus si bien qu'elle tend à être légitimée dans les pratiques populaires et à devenir un fait social normal (R.D. Ebele Onana, 2020, p.66). Aujourd'hui au Cameroun, celui qui corrompt est en règle et celui qui s'oppose à la corruption vie en marge des règles (R.D. Ebele Onana, op.cit., p.73), parfois considéré comme un outsider (R.D. Ebele Onana, Ibid ; H. Becker, 1985, p.250). Tout se passe comme si désormais, pour solliciter un service, il faudrait absolument prévoir une contrepartie en vue d'espérer avoir gain de cause. Toutefois, il convient de s'empresser de préciser qu'en contexte camerounais, ce ne sont pas toujours les agents publics qui rackettent les usagers, mais, les usagers eux-mêmes qui en proposent des contreparties afin d'un obtenir un service, ou de créer des « bonnes relations » susceptibles d'être fructueuses dans le temps. L'on se retrouve parfois dans une sorte de sociologie caritative où, un usager ou un subordonné apporte des cadeaux à son supérieur hiérarchique. L'objectif étant de créer une interdépendance tactique avec le nouveau venu, une sorte de coopération entre égoïstes (R.D. Ebele Onana, op.cit., p.68). Connues sous moult appellations telles que « la perruque », « la bière », « la perfusion », « la nyaama », « le décaissement », la corruption est devenue monnaie courante

au sein de l'administration publique camerounaise (R.D. Ebele Onana, op.cit., p.64) où se pratique le service public, censé être gratuit.

En réponse à ce fléau, l'État du Cameroun a mis en place plusieurs structures pour civiliser les mœurs (N. Elias, 1973, p.512) et lutter contre celui-ci, du moins le réduire considérablement à défaut de l'éradiquer. Nous pouvons citer le Programme National de Gouvernance (PNG), l'Observatoire de Lutte Contre la Corruption, les cellules ministérielles de lutte contre la corruption, l'Agence National d'Investigation Financière (ANIF), la chambre des comptes, l'Agence de Régulation des Marchés Publics (ARMP), la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC), l'opération épervier, etc. (P. Titi Nwell, 2009, p.51). Les cellules de lutte contre la corruption sont placées sous la responsabilité des inspecteurs généraux de presque la quasi-totalité des départements ministériels, étant donné que les activités de lutte contre celle-ci rentrent dans le cadre des missions traditionnelles de contrôle dévolues à l'inspection générale dans un ministère (P. Titi Nwell, 2009, p.52). Les boîtes aux lettres pour dénoncer les cas de corruption ont été mises en place dans les différents services administratifs. Des numéros verts, et un numéro whatSapp ont également été instaurés pour rendre la lutte contre ce fléau plus pratique et efficace. Malgré cela, la corruption au sein de l'administration publique camerounaise ne cesse d'aller grandissante, et surplombe de ce fait la performance du service public. À l'évidence, ces structures et cellules

mises en place n'ont pas jusqu'ici apporté l'écho attendu. C'est dans ce cirque que la présente réflexion ambitionne de rendre compte des méandres de la corruption qui déléterent la performance du service public au Cameroun.

Toutefois, il convient de préciser que plusieurs travaux se sont intéressés à cette thématique (F. Dreyfus, 2022 ; L. Ayissi, 2005, 2007, 2008 ; R.D. Ebele Onana, 2020 ; M.S. Mgba Ndjie, 2018 ; A. Tchoupie, 2006 ; C. Binam Bikoï et al, 2012 ; Karamoko Kane, 2009 ; C. Nguini, 2012 ; P. Titi Nwell, 2009). En dépit du nombre important de travaux y afférent, elle demeure d'actualité et cette pratique ne cesse de gagner le terrain. Ces travaux ont abordé dans l'ensemble l'aliénation des droits humains via la corruption, l'annihilation de la gratuité du service public, les obstacles qui entravent la lutte contre la corruption au Cameroun, les types de corruption, ses manifestations et les facteurs explicatifs de son existence au Cameroun, laissant ainsi le versant performance du service public en friche. C'est donc y faisant suite que la présente réflexion en postulant comme objet de recherche que la corruption entrave la performance du service, s'est fixée deux objectifs spécifiques : démontrer les effets néfastes de la corruption sur la performance du service public au sein de l'administration publique camerounaise ; montrer que bien que la corruption soit rédhibitoire, peut être un facteur de motivation à même de favoriser le fonctionnement optimal du service public. Pour ce faire, la réflexion s'est d'abord appesantie sur la connaissance de la corruption, son ampleur au Cameroun, l'efficacité des institutions en

charge de sa lutte, puis, sur le rapport entre corruption et performance du service public.

1 METHODOLOGIE

Les données analysées dans le présent travail proviennent des investigations de terrain que nous avons mené au sein de l'administration publique camerounaise. Une première partie des données a été collectée en janvier 2022 (20 entretiens approfondis) et une seconde en février 2023 (05) auprès des cadres et responsables des institutions publiques (ministères et structures publics comme parapublics), librement choisi suivant la technique du choix raisonné (M. Dube et al, 2005, p304). Vingt-deux (22) personnes (agents et cadres de l'État) des administrations publiques ordinaires, et trois (03) issues d'administrations publiques en charge de la lutte contre la corruption ont été interrogées. Ces entretiens ont été suppléés par les observations documentaire et direct libre. Étant donné que cette recherche vise à rendre compte de l'influence de la corruption sur le service public au Cameroun, il n'a pas été utile de tenir compte de la représentativité de l'échantillon ou de prévoir un nombre important de répondants, car, essayer de constituer un échantillon « représentatif » de la population étudiée n'a guère de sens puisque, de toute façon on ne fera pas d'inférence globale [...]. Ce qui est important, c'est de s'assurer de la variété des personnes interrogées, et vérifier qu'aucune situation importante pour le problème traité n'a été omise (R. Ghiglione et B. Matalon, 1998, p.29).

Ainsi, l'échantillon a donc été anarchique ou accidentel. Les données empiriques collectées sur le terrain ont fait l'objet d'une exploitation qualitative du verbatim en vue de faire un point global sur la corruption au Cameroun et de montrer son influence sur la performance du service public au sein de l'administration publique camerounaise. En plus, cette réflexion ayant mobilisée la démarche qualitative, l'analyse qualitative a été convoquée ici comme approche explicative et interprétative (A. Kleinman, 1980, p.427). Celle-ci est centrée sur le sens et les significations associées aux choix de pratiques de corruption, afin de rendre surtout compte des dimensions sociologiques et anthropologiques d'une situation omniprésente dans le contexte de l'administration publique camerounais. Cette approche tire sa particularité d'étudier les opinions, les comportements et les perceptions des acteurs de façon approfondie sur un sujet précis. Elle se veut descriptive et analyse la culture, les pratiques sociales des individus. Elle est de ce fait plus apte à « rendre compte de la participation des acteurs à la production de la société et à la construction dynamique de l'historicité de celle-ci » (V. Nga Ndong, 2003, p.56). Cette approche cherche la saisie globale d'un phénomène en profondeur, dans sa complexité et sa totalité, car, elle recherche explicitement, analyse les phénomènes visibles ou cachés. Ces phénomènes, par essence, ne sont pas mesurables, ils ont un caractère des faits humains (A. Mucchielli, 1991, p.126). Ce recours à l'approche qualitative a permis d'envisager la relation entre corruption et performance du service public dans son extrême complexité en la restituant dans

le contexte social où elle prend corps. C'est ainsi qu'il est communément admis que les approches qualitatives visent à intégrer la culture, c'est-à-dire l'effet de contexte social dans l'explication des faits et comportements. En ce qui concerne la posture théorique, ce travail s'inscrit globalement dans le champ théorique de l'individualisme méthodologique qui présente cet intérêt d'étudier les actions individuelles à partir des motivations des acteurs sociaux en vue de montrer comment ces actions ont interféré et donner lieu à un phénomène social

2. RÉSULTATS

2.1-Connaissance et ampleur de la corruption au Cameroun

Du fait de la multiplicité des formes, types ou catégories de corruption, il est difficile de lui donner une définition univoque ou consensuelle. Dans son assertion globale ou large, elle désigne tout abus de pouvoir à des fins personnelles¹. Dans le présent travail, la corruption est le fait pour un agent ou cadre de l'État d'utiliser sa position de responsable ou pas d'un service public à son bénéfice personnel, le fait de transformer le service public en un bien marchand à son bénéfice personnel. Pour qu'il ait donc corruption, il faudrait qu'il ait un corrupteur et un corrompu. Au Cameroun, bien qu'il soit pénalement incriminé par les articles 134, 134 bis, 161, 312 du Code Pénal, le fléau est considérablement légion au point que le pays occupe un rang peu réjouissant dans

le classement mondial . À cause de sa forte prégnance et en moult formes, n'importe quel acteur social a une idée ou une connaissance à partir des pratiques observées, de ce qu'est la corruption.

2.1.1 Connaissance de la corruption par les acteurs sociaux

Il est unanimement reconnu et accepté comme principe que, l'accès au service public devrait être libre et sacralisé. Toutefois, ce principe connaît de nombreuses entorses. C'est au regard de celles-ci que les répondants interprètent la corruption comme un fait social total dans le contexte camerounais où, celle-ci semble tendre finement à un fait social normal. D'après eux, la corruption serait tous actes contraires à la loi, le fait de se livrer à des actes qui ne relèvent pas de la loi, du cadre et des missions fixées. C'est également utiliser ou pousser quelqu'un à agir ou à poser un acte délicat, réprimé par la loi ou contraire à la réglementation. Ce serait aussi le fait de toujours vouloir contourner la norme pour avoir ou gagner indument un gain. C'est donc y faisant suite qu'ils se sont exprimés en ces termes :

Pour moi la corruption c'est le fait de s'acquérir des services, des biens ou des services passant par des méthodes non conventionnelles, c'est-à-dire non prévues par les textes, ne relevant pas de la loi. Parce que l'administration étant réglementée, dès l'instant où vous ne respectez pas la réglementation pour l'acquisition d'un bien ou d'un service,

¹ Cette posture est celle de Transparency international.

vous êtes coupable de corruption (entretien avec R17, le 10 janvier 2022) ;

ou encore,

La corruption c'est le fait d'utiliser des méthodes soit à partir de la position qu'on a par rapport à la loi, la position qu'on a par rapport à une fonction, la position qu'on a par rapport au statut social, de pouvoir obtenir les choses d'autrui sans que ça ne respecte la norme par laquelle le service ou le bien doit être donné (entretien avec R14, le 08 janvier 2022). Pour d'autres, la corruption serait le fait de rémunérer le service public censé être gratuit, le fait de payer ou monnayer un service afin d'avoir gain de cause. L'impression qui s'est inscrite dans l'imaginaire populaire au Cameroun est qu'en général, sans monnayer, sans une contrepartie, l'on ne peut rien obtenir. Dans ce contexte, l'offre ou l'obtention de services se fait absolument moyennant une récompense. Au cas contraire, l'on va se heurter à toutes les tracasseries inimaginables au point qu'au final, la contrepartie sera brandie. C'est dans ce sillage que ces répondants ont expliqué que : De façon très pratique hein ! on entend par acte de corruption, le fait de solliciter un service ou alors demander un service moyennant quelque chose, un service qui normalement devrait être délivré gratuitement, mais moyennant le monnayage ou échange de biens de toutes natures, pour la délivrance de ce service (entretien avec R17, Ibid.) ;ou, C'est le fait de demander, d'exiger quelque chose en échange d'un service qu'on rend à un usager. Ça peut être de l'argent, ça peut être un bien, par exemple un bon de carburant, l'alcool, un plat de nourriture, etc... donc en contrepartie d'un service

qu'on rend. C'est le fait de conditionner le rendu d'un service avec autre chose qu'on demande en retour, si bien que quand vous n'avez pas donné vous allez subir les tracasseries de tous genres (entretien avec R9, le 16 janvier 2022) ;Ou encore, « pour que ce soit rapide, là tu utilises certains moyens pour y arriver. Ça peut être les moyens matériels que tu proposes à la personne, ça peut être les moyens en nature afin d'accéder à un bien ou un service quelconque » (entretien avec R5, le 25 janvier 2022).

Enfin, d'autres acteurs appréhendent la corruption comme un bénéfice sans droit, autrement dit, tout acte qui contribue à obtenir frauduleusement un service. Dans ce versant, l'on est dans une situation où les conditionnalités ne seraient pas remplies pour obtenir un bien ou une prestation, mais les tractations et démarches souterraines permettraient d'y accéder en fin de compte, comme le soulignent ces données : « la corruption c'est ce que vous obtenez sans y avoir droit absolument et que vous l'avez obtenu par un moyen pas normal » (entretien avec R25, le 05 février 2023), ou aussi, « la corruption c'est forcer la main d'une personne pour un service qu'on veut avoir. Forcer la main avec des moyens subtils c'est-à-dire pour avoir un service qu'on n'aurait pas pu avoir normalement ou rapidement, ou encore qu'on ne mérite même pas » (entretien avec R24, le 05 février 2023). Dans cette mouvance, le service ou le bien obtenu après mobilisation d'une contrepartie et qu'en principe l'on ne devrait pas avoir ou que l'on n'a pas qualité de l'avoir est appréhendé comme la corruption. C'est ainsi que dans les entretiens anarchiques, il a été rapporté que certains enseignants

de lycée percevraient indument la prime de suggestion des censeurs, surveillants généraux sans avoir été promu à ces postes. Ils sont considérés dans le fichier solde comme ayant acquis ces promotions alors que la réalité en est autre. Ce qui peut témoigner de l'ampleur et la multi dimensionnalité de ce fléau au Cameroun.

2.1.2 Ampleur de la corruption au Cameroun

Globalement, les résultats sur l'ampleur de la corruption la situent à deux (02) niveaux :

La corruption se situe à un niveau incontrôlable : la majorité des répondants pense que le Cameroun est dans une fatalité irréversible en ce qui concerne la corruption. Ils considèrent que le système est essentiellement corrompu et gangréné. Pour ceux-ci, la corruption est devenue la norme et la règle dans la société ; un état d'esprit ou mental. Elle est un problème culturel ancré dans les mentalités.

L'échantillon d'argumentaires ci-dessous justifie cette posture :

Les gens ne croient pas à certaines valeurs. Ils se disent toujours que pour obtenir un service, il faut toujours corrompre. Même lorsque les critères sont établis et clairs, ils ne croient pas que c'est possible d'obtenir un service gratuitement, qu'un agent public fasse gratuit. Ils croient qu'il faut donner un coup de pouce pour faire aboutir une situation. Donc c'est un état d'esprit (entretien avec R5, le 06 janvier 2022) ;

ou,

C'est une gangrène qui est déjà ancrée dans notre ADN. Les enfants qui sont même dans nos ventres et testicules sont déjà affectés par ce fléau. C'est une pandémie réelle au Cameroun. Il faut la traiter au même titre que le SIDA, cancer, etc...c'est le problème fondamental qui fait que le pays ci ne décolle pas. La corruption à tous les niveaux (entretien avec R16, le 10 janvier 2022).

De ce qui précède, la corruption serait généralisée au Cameroun sous toutes ses formes et types au point qu'elle ferait désormais office de pandémie à prendre à bras le corps au même titre que certaines pathologies endémiques planétaires.

Une autre partie certes congrue des répondants estime que la corruption se situe à un niveau acceptable. Tout en reconnaissant son existence au Cameroun en général et dans l'administration publique en particulier, les agents publics qui s'inscrivent dans cette logique trouvent que des efforts sont faits pour la circonscrire, tels que les propos suivants le soulignent : « elle n'est pas aussi dramatique qu'on veut la présenter » (entretien avec R11, le 04 janvier 2022) ; ou, « il y a beaucoup de corruption, mais on fait beaucoup d'efforts aussi au niveau des décideurs pour inverser la tendance » (entretien avec R8, le 16 janvier 2022) ; ou encore,

Des efforts ont été faits entre temps pour essayer de laver cette mauvaise image avec la création d'un certain nombre de structures telle que la CONAC, les cellules de lutte contre la corruption au sein des différents ministères. Donc ces organismes-là, ces organes ont permis de

diminuer l'ampleur du phénomène qui était assez important (entretien avec R9, op.cit.).

D'après ces répondants, la tendance à la baisse serait observée avec la mise sur pied des structures en charge de la lutte. Pour d'autres par ailleurs, il n'existerait pas de pays où la corruption est absente et que ce serait un fait social qui s'impose à toutes les sociétés. Il serait donc dans ce cas impossible d'avoir un système sans corruption, comme l'illustrent les propos ci-dessous : « je ne pense déjà pas qu'il y ait une administration publique où il n'y a pas de corruption. Dans notre humanité faible de par la chair, la corruption ne peut pas disparaître. Une administration performante limite sensiblement la corruption, mais degré zéro de corruption, je ne pense pas » (entretien avec R1, le 03 janvier 2022). À l'observation, même les répondants ayant affirmé que l'État a mis ou est en train de tout mettre en œuvre pour dérailler la corruption au sein de l'administration publique, reconnaissent que celle-ci aurait atteint une vitesse de croisière. Les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour la circonscrire apparaissent comme une cure de jouvence, les stratégies de corruption étant davantage mieux peaufinées.

2-1.3 Initiateurs et manifestations de la corruption au Cameroun

Le constat qui se dégage en ce qui concerne les initiateurs de la corruption dans le service public camerounais est qu'ils sont en grande partie l'initiative des agents publics, même si l'hypothèse des usagers eux-mêmes n'est pas exiguë. Ces derniers profitent de leurs places de privilégiés pour tirer profit d'une

architecture qui met l'utilisateur en permanence dans les situations de besoin ; soit du fait du manque d'information, ou de la lenteur dans la conduite des prestations ; soit la lourdeur dans les procédures. Quant aux manifestations de la corruption au Cameroun, elles sont hiérarchiquement répertoriées ci-dessous selon l'importance d'évocation des répondants :

La première manifestation évoquée par les participants est le favoritisme dans le partage de l'information, des postes et des privilèges. « Par exemple les marchés publics ne sont pas ouverts à tout le monde. Il faut connaître quelqu'un quelque part, il faut payer des commissions pour connaître les contours et avoir accès à ça » (entretien avec R1, Ibid.) ;

ou,

Le choix des ressources humaines est la principale manifestation. Le copinage ou le favoritisme dans l'administration publique est très en vogue. Les hommes qui produisent le plus ne sont pas autant valorisés que les copains de ceux qui dirigent. Voici mon bureau qui ne ressemble pas à un bureau d'un directeur, mais en termes de production, personne ne produit autant que moi ici (entretien avec R16, op.cit.) ;

ou encore,

Tout revient dans le favoritisme, tout ce que je voudrais évoquer là maintenant reviendra dans le favoritisme. Quand vous parlez de passations de marchés, c'est toujours un tel qui connaît tel qui appelle tel : viens gagner ce marché ! Par exemple au ministère des enseignements

secondaires, vous verrez que c'est peut-être tel qui connaît tel, qui dit "viens", pots-de-vin, enveloppes d'argent, pour te faire soit nommer, soit muter (entretien avec R20, le 04 janvier 2022).

Il en ressort que le favoritisme avec en toile de fond la gestion clientéliste reste la manifestation la plus tacite de la corruption au sein de l'administration publique où se pratique le service public. Le travail ou le service qui doit être rendu gratuitement par un agent précis en charge de cela, est paradoxalement confié à un n'ayant pas droit contre compensation. Outre le favoritisme, la deuxième manifestation évoquée est la lenteur ou dissimulation dans le rendu du service public pour inciter l'utilisateur à monnayer ou faire des propositions indécentes, à glisser les pots-de-vin. Les propos ci-après sont forts révélateurs :

Il y a également le monnayage des services. Vous voulez qu'on vous rende service, alors on monnaie. Vous voulez qu'on vous rende service, mais un peu plus vite, il faut monnayer. Parce qu'on peut vous rendre service, mais lentement. Vous monnayez, vous ne voulez pas respecter un certain nombre d'étapes dans le processus d'octroi d'un service alors vous monnayez. Parfois même on rend le service lent pour t'obliger à monnayer (entretien avec R9, op.cit.) ;

ou aussi, « vous recevez un dossier, il est dit dans les textes que le traitement c'est dans un délai de 72 heures, mais vous faites un mois avec sur votre table. Vous attendez qu'un usager vienne vous motiver avant de travailler. C'est des actes de corruption » (entretien avec R16, op.cit.). La lenteur administrative dans le

traitement des dossiers est donc à dessein, pour amener l'utilisateur à monnayer. La troisième catégorie de manifestations de la corruption évoquée est la vente et l'achat des services, des places, des postes dans l'accès à la fonction publique et aux hautes responsabilités. Cette catégorie est justifiée par ces propos :

Par exemple une autre forme de corruption, quelqu'un va faire un concours, il sait qu'il n'a pas le niveau nécessaire pour réussir ce concours-là. Qu'est-ce qu'il fait ? Il va monnayer de manière à pouvoir réussir ledit concours. Or après avoir constitué le dossier et payé les frais exigibles, il ne devrait plus rien déboursier. On peut aussi avoir les manifestations de la corruption sur le plan caché, ce qui relève de la rumeur. On peut évoquer le monnayage des postes à travers les nominations (entretien avec R18, le 30 janvier 2022) ;

ou encore, « il y a une situation où il faut désigner le représentant d'un ministère pour une activité, le responsable propose quelqu'un qu'il va attendre chaque fois son pourcentage sur ce qui sera payé » (entretien avec R21, le 22 février 2023). L'on assiste donc à un service public, voire même une administration clientéliste, marquée par l'absence de probité. Une dernière manifestation de la corruption a été évoquée par les répondants à savoir, le refus de rendre un service public gratuitement, comme le justifient ces avis :

La manifestation la plus saillante qu'on voit est celle liée au refus de rendre un service public gratuitement. Je vais vous prendre le cas des services qui ne sont plus gratuits, notamment dans le

traitement des dossiers, même seulement le fait de suivre les dossiers. Parfois même seulement suivre un dossier, il faut d'abord donner quelque chose à quelqu'un pour qu'il puisse voir à quel niveau ton dossier se trouve (entretien avec R3, le 04 janvier 2022) ;

ou aussi, « sur le plan visible, on peut constater que la gratuité n'est qu'une vue de l'esprit pour l'obtention de certains services publics où les "back chiches" se donnent même au vu de tout le monde» (entretien avec R8, op.cit.). Aujourd'hui avec l'installation des caméras de surveillance dans certains services, les manifestations de la corruption sont devenues plus rusées et observables via les actes tels que : les transferts électroniques d'argent, les retrouvailles dans les sites particuliers avant ou après service rendu, le paiement par personnes interposées, la création des comptes mixtes dans les banques et microfinances, des cash-flows. D'autres manifestations ont été évoquées, mais de façon résiduelle. Notamment, le partage des rabais et exonérations frauduleuses entre l'agent et l'utilisateur du service public ; la fuite des capitaux et les détournements des fonds ou des objectifs premiers ; les pots-de-vin, comme le soulignent ce cas illustratif :

Moi je suis dans une administration où on a quatre milliards par an. Mais il y'a eu des années où on nous a fait passer quatre mois sans salaire. On disait qu'il n'avait pas d'argent. Or les lignes de salaire étaient transférées pour payer les fournisseurs parce qu'ils ont des comptes à gagner dans ces paiements. Ce qu'ils fournissent même on ne voit pas. Aux impôts, quelqu'un vient dans ton entreprise, tu lui donnes quelque chose il

te met dans la classe basse de la déclaration que celle en principe que tu devais déclarer. Donc c'est des trucs comme ça ! (entretien avec R21, le 15 février 2023).

Sans prétendre à l'exhaustivité, ces manifestations sont quelques-unes les plus pratiquées au Cameroun dans le service public. Les cas illustratifs de celles-ci peuvent être lus dans les propos de ce cadre :

Dans l'enseignement secondaire, vous allez voir qu'un proviseur peut-être au moment du recrutement des élèves, peut-être vers la fin des vacances, il se rend presque invisible, parce qu'il ne veut pas que les parents le rencontrent, posent le problème. Ils sont obligés de passer par les intermédiaires, et on donne des pots-de-vin. On va vous dire qu'une place par exemple pour entrer au lycée c'est 50000f, quand vous allez peut-être dans une classe hormis la 6ème. Au concours d'entrée en 6ème, on va vous faire une liste que peut-être il y'a que 40 ou 50 personnes qui ont réussi ou bien 100, alors que peut-être, il y'a des places pour 300 ou 400. Et le reste des places, on va les monnayer à 100 000, 100 000f. Donc c'est un peu le cas de l'éducation, c'est-à-dire qu'on monnaie les places d'entrées à la rentrée scolaire. Vous allez voir, au niveau de l'administration foncière, là-bas, les descentes sur le terrain sont payées, elles sont payées non sur la base d'un texte légal, à dire que vous pouvez dire que pour moi c'est 200 000f, 200 000f sans base légale. La commission constatative que le sous-préfet crée, il faut les payer. Or il n'y a aucun texte qui dit qu'il faut les payer. Tout cet argent-là, ça part où ? C'est l'argent de quoi ? C'est comme ça que la corruption se présente.

Vous allez voir la douane, on vous dit par exemple que l'état a fixé un barème d'après le code de la douane, pour le dédouanement des marchandises ou bien des voitures. On vous dit que les voitures de telles années à telles années qui ont tel âge doivent payer ceci. Et le haut fonctionnaire qui gère cette activité peut vous faire payer peut-être deux fois moins et seulement si vous lui donnez aussi en contrepartie ce qu'il va vous demander. Donc c'est comme ça que se manifeste la corruption. Il y'avait dans les administrations comme le trésor et tout, on vous dit que non, si vous avez une facture à payer, comme il y'a beaucoup de gens qui veulent payer, si vous voulez payer vite pour ne pas attendre les délais, on va vous dire que non si vous avez une facture de 100 000 f, vous deviez payer 10%, si vous avez une facture de 50000f, vous payer 10% avant qu'on vous serve. C'est comme ça que la corruption se manifeste (entretien avec R13, op.cit.).

En dehors de celles-ci observées dans le service public ordinaire, l'observation faite en milieu hospitalier et surtout dans la prestation des soins de santé fait état de ce que, la corruption se manifeste par les paiements directs. Ici, il n'y a pas de pourcentage. Tout est négocié directement avec le personnel de santé. Compte tenu parfois de l'effectif pléthorique des patients à recevoir ou à administrer les soins, certains usages,

patients ou proches aidants développent des mécanismes visant à ne pas suivre l'ordre de passage qui se trouve être très long. L'on peut dans ce cas contacter frauduleusement le consultant, l'infirmier, la secrétaire pour voir dans quelle mesure l'on peut se passer de son rang contre rémunération. Dans les centres d'hémodialyse public de la ville de Yaoundé par exemple où l'on assiste à une surpopulation des malades quand les générateurs de dialyse s'amenuisent, l'accès aux séances de dialyse des patients se fait via un réseau de support sous un fond de corruption, essentiellement établi au préalable. Cela induit ainsi les attentes longues des autres patients. C'est constatant tous ces frasques que les structures de lutte contre ces pratiques ont été mises en place.

2.1.4. Connaissance et efficacité des structures en charge de la lutte contre la corruption au Cameroun

Il n'y a que la Commission Nationale Anti-Corruption (CONAC) qui est connue de tous les agents publics interviewés dans le cadre de cette recherche. Ce qui démontre la faible connaissance des instruments utilisés pour freiner ce fléau, dû à leur faible visibilité. Le tableau ci-dessous présente les proportions de répondants mentionnant les structures en charge de la lutte contre la corruption :

Tableau n°1 : Structures en charge de lutte contre la corruption au Cameroun

| Structures | Pourcentage d'évocation par les répondants |
|------------|--|
| CONAC | 100 |
| CONSUPE | 64,7 |

| | |
|--|-------|
| ARMP | 17,64 |
| SED | 11,76 |
| ANIF | 76,47 |
| Cellules de lutte contre la corruption dans les Ministères | 35,29 |
| Inspections générales d'évaluation du fonctionnement et des performances dans les ministères | 41,17 |
| Tribunaux administratifs | 11,76 |
| Chambre des Comptes | 41,17 |
| ONG / Société Civile | 5,88 |
| TCS | 29,41 |
| ARSEL | 5,88 |
| ART | 5,88 |
| Conseils de Discipline dans les Ministères | 5,88 |

Source : Enquête de terrain 2021-2023

Quant à l'efficacité de celles-ci, les données de terrain présentent une efficacité mitigée. Ils sont très peu à percevoir ces structures comme étant efficaces, indéniables avec un travail important. Pour ceux-là :

Leur impact sur la lutte contre la corruption est tout à fait avéré. La CONAC par exemple chaque année publie son rapport sur l'état de la corruption dans notre pays. Et dans ce rapport, on voit les différentes actions que cet organisme mène sur le terrain et qui permettent de traquer les poches de corruption (entretien avec R9, op.cit.).

Par contre, la majorité pense que les structures en charge de la lutte contre la corruption ne sont pas aussi efficaces que l'on pourrait s'y attendre, pour deux raisons : d'aucuns pensent que leur efficacité ne serait totalement pas faible, mais plutôt relative aux rapports des dénonciations et la volonté de faire mieux. Les propos ci-après soulignent

cette posture : « ces structures policières contre la corruption se battent telles qu'elles peuvent, le travail reste encore assez, il y a encore beaucoup de travail à abattre » (entretien avec R20, op.cit.), ou aussi, « en termes d'efficacité, on peut dire que ces structures le sont, mais d'une façon relative. Elles sont aptes à la production des rapports. Mais en termes de résultats dans la baisse effective de la corruption, il reste beaucoup à faire » (entretien avec R8, op.cit.) ; ou encore, « moi je peux dire c'est 20% d'efficacité, et que le reste là est dilué dans les considérations politiques, c'est tout » (entretien avec R19, le 23 janvier 2022). Si ces répondants estiment que l'efficacité de ces structures est relative et est quelque peu plongée dans les clivages politiques, la dernière catégorie des répondants trouve inefficaces ces structures qui n'auraient selon elle été mises en place pour contenter l'opinion publique. C'est ainsi que leurs avis ont été résumés en ces termes : « ces structures sont des éléphants blancs,

seulement pour animer, distraire. Je sais qu'elles se plaignent d'être limitées aux constats et rapports, n'ont pas la possibilité d'initier des poursuites judiciaires et pénales. Mais il y a des institutions qui ont toutes les compétences, elles font quoi ! Rien ! » (entretien avec R16, op.cit.). De ce qui précède, les raisons de l'inefficacité de ces structures seraient à rechercher dans la faible autonomie. Ce qui limiterait leurs capacités de dissuasion. Dans ce cas, déjà il faut dire, ces structures, leur fonctionnement...je veux dire elles ne sont pas efficaces. Elles ne sont pas efficaces pourquoi ? Parce qu'elles ne disposent pas de l'autonomie requise pour fonctionner de manière optimale. Et quand je parle d'économie, c'est à deux niveaux. Autonomie financière requise et autonomie de poursuite, parce que, imaginez un tant soit peu qu'on dote la CONAC des prérogatives de poursuite, vous allez vous rendre compte que les gars vont commencer à avoir véritablement peur de la CONAC (entretien avec R18, op.cit.).

Outre cela, dans l'imaginaire populaire des personnes interviewées, toutes les institutions qui interviennent dans la lutte contre la corruption semblent être peu efficaces du fait également de la différence des axes ou zones d'intervention. Le fait que chacune d'elle intervienne à un niveau spécifique rendrait leur efficacité peu visible. Les propos ci-après donnent quelque peu l'ossature de cette opinion :

Disons que ces organes ont des niveaux hiérarchiques différents et des zones d'intervention différentes. L'ANIF par exemple lutte beaucoup plus dans le

cadre du blanchiment d'argent. C'est-à-dire essaie de voir, de traquer les revenus de la corruption partout là où ils se trouvent. Que ce soit au niveau du pays ou à l'étranger, c'est son domaine d'intervention. Maintenant la CONAC c'est un organisme national placé auprès du Président de la République et qui rend compte au Président de la République de ses actions. Alors la CONAC chapeaute les cellules ministérielles de lutte contre la corruption. Donc chaque ministère et même les entreprises, disposent de cellules de lutte contre la corruption qui agissent sous la tutelle si on peut dire ainsi de la CONAC, rendent compte d'ailleurs à la CONAC qui rend compte au Chef de l'État. On peut également citer le contrôle supérieur de l'État, CONSUPE qui joue également un rôle, qui est une structure ministérielle avec son conseil de discipline budgétaire et comptable. C'est une sorte de structure juridictionnelle de premier degré qui essaie d'examiner les cas des affaires de corruption et de détournement des deniers publics à un premier niveau avant que cela n'arrive à la justice. Donc chacun a un domaine et un niveau de compétence bien précis. Bon, mais on entend beaucoup plus parler de la CONAC parce qu'elle a une compétence nationale. La CONAC peut venir dans un ministère qui possède une cellule de lutte contre la corruption pour mener des investigations. C'est une sorte d'organe suprême. Mais toujours est-il que leurs actions sont peu visibles. On ne voit pas de grands changements (entretien avec R9, op.cit.).

Il en ressort également des données que dans le versant de la visibilité, une

distinction claire s'établit cependant entre ces différentes structures et leur capacité à sanctionner. Puisqu'elles n'en disposent pas les moyens ou outils de sanctions, elles seraient moins visibles et inefficaces. Pour les populations en majorité, la visibilité de celles-ci via des actes de sanctions reste l'indicateur à partir duquel il est possible de percevoir leur efficacité, et c'est ce qui fait défaut. Seule la CONAC reste dans cas la structure plus ou moins visible avec le plus d'impact sur la lutte contre la corruption au Cameroun, certainement suite à sa grande médiatisation à travers les émissions radiophoniques et télévisées, tels que le justifient ces propos : « La plus performante entre guillemets c'est la CONAC. Même les enfants, les jeunes entendent parler de la CONAC. Quand on regarde les émissions télévisées, on voit les descentes sur le terrain au moins, même si c'est une fois par mois. Pour moi c'est elle qui exerce le plus » (entretien avec R20, op.cit.). Même si son efficacité est remise en cause du fait de sa non possession de mécanismes de sanction, voire même de son auto dépendance, la CONAC serait la plus visible. Pour les populations, il faudrait doter ces structures des mécanismes légitimes de répression afin de les rendre supra crédibles dans la lutte contre ce fléau, tels que le notent ces propos :

Il faut donner un pouvoir coercitif à ces gens-là. C'est-à-dire que dès qu'ils poussent les enquêtes et prouvent qu'il est avéré que moi X je suis auteur d'une corruption de grande ampleur, que ces structures aient la latitude de me traduire en justice au lieu de toujours se référer à la très haute hiérarchie dont on dit, ce n'est pas moi qui dis. Donc on dit que "la

très haute hiérarchie" dit poursuivez tel, ne poursuivez pas tel autre (entretien avec R19, op.cit.).

Par ailleurs, en termes de pertinence, certains interviewés ont souligné que ce serait les juridictions qui ont la capacité de prononcer des condamnations qui apparaissent dans une certaine mesure comme les structures les plus pertinentes et par ricochet efficaces dans la lutte contre la corruption. Ils se sont exprimés en ces mots : « les juridictions qui sont capables de priver de liberté ou bien de poser des sanctions diverses ou des amendes et tout ça. Elles semblent plus pertinentes dans leur action » (entretien avec R17, op.cit.).

En dépit de cela, l'efficacité relative des structures logées dans les ministères (cellules) a été particulièrement pointée du doigt. Les répondants estiment qu'il est difficile de se sanctionner soit même. Les propos suivants attestent cette posture : « les moins efficaces sont les inspections générales ou les cellules de lutte contre la corruption dans les ministères, car, ça va à l'encontre du bon sens. On ne peut pas se tirer une balle dans le pied » (entretien avec R8, op.cit.), pour dire qu'en tant qu'acteur social et objet, il ne serait pas aisé de poser un diagnostic efficace, ni d'avoir un regard réprobateur. Ce qui laisse présager que les dispositions prises par les pouvoirs publics au Cameroun, n'étant pas dotées de moyens de sanctions, ne seraient pas perçues comme étant efficaces. Toutefois, quel serait le rapport entre la corruption et la performance du service public.

2.2-Corruption et performance du service public au Cameroun

Les données de terrain soulignent à l'unisson que, la corruption entrave la performance du service public.

2.2.1 La corruption est un frein à la performance du service public.

Nonobstant des avancées notoires en termes de dématérialisation, tous les interviewés à l'unanimité sont d'accord que le service public camerounais n'est pas performant à cause de la corruption qui le gangrène, tels que l'indiquent ces propos : « il n'est pas performant parce que la corruption est devenue un mode de vie, et un service public corrompu dans une administration corrompue ne saurait être performant »(entretien avec R5, op.cit.) ; ou encore, « on n'est pas performant à cause de la corruption. Si je regarde autour de moi, c'est des situations pas normales. Ça veut dire que le système n'est pas performant et par ricochet le service public » (entretien avec R6, le 05 janvier 2022) ; ou aussi, «il serait plus performant si les gens voyaient l'intérêt général au lieu de considérer l'intérêt particulier. Vous savez, il y a des gens qui vont dans nos bureaux travailler, pas pour poursuivre et atteindre les objectifs de l'institution, mais pour poursuivre leur propre objectif dans le budget de l'État (entretien avec R19, op.cit.).

De ces données, il en ressort que la corruption porte ombrage à la performance du service public ; que la corruption a des effets négatifs sur les rendements de l'État. Une certaine léthargie s'installe et les performances décroissent. La corruption est ainsi comme frein, un obstacle qui réduit la performance du service public, de facto,

de l'administration publique. Cette posture est justifiée par ces propos :

À cause de la corruption, une administration ne peut pas être performante. La corruption vient tuer la performance. Le mérite ne vaut plus parce que les gens comme on le dit habituellement, "on est quelqu'un derrière quelqu'un". Il faut donner de l'argent, il faut aller voir tel pour un poste. Je pense que la corruption est venue tuer la performance qui n'existe plus dans notre société. Le service public a significativement pris un coup (entretien avec R6, op.cit.) ;

ou,

Vous voyez que, la corruption de manière générale a un effet négatif sur les performances de l'administration, peu importe le plan que vous prendrez. Vous pouvez prendre les performances au niveau financier, vous pouvez prendre les performances au niveau managérial, vous pouvez prendre les performances au niveau de l'atteinte des objectifs qu'on s'est par exemple fixés. À chaque fois on va se rendre compte que la corruption a un effet négatif sur les performances de l'administration (entretien avec R18, op.cit.).

La performance du service public est donc d'après les données de terrain prise en otage par la corruption, qu'elle est aliénée par les pratiques de corruptions qui galvaudent l'atteinte des objectifs de l'État. Le mécanisme d'action par lequel le lien s'établit entre les deux réalités est la ressource humaine qui ne serait pas à la hauteur des enjeux, engluée dans les marécages insalubres des pratiques peu

orthodoxes. Les données de terrain soulignent que « le choix chaotique de nos ressources humaines fonde le lien qui existe entre les deux » (entretien avec R16, op.cit.). Ce lien n'est rien d'autre que celui de cause à effet, comme pour dire, à mauvais choix de la ressource humaine, absence de performance. La corruption serait donc un facteur explicatif de la baisse de performance. Toutefois, quels seraient les méandres de la corruption qui pourraient booster la performance du service public et par ricochet de l'administration ?

2.2.2. Perspective de la corruption qui pourrait booster la performance du service public

Dans une certaine mesure, la corruption peut être appréhendée comme la mamelle nourricière de la performance du service public camerounais, par conséquent de son l'administration publique. Les données glanées sur le terrain opinent que les avantages individuels obtenus des situations de corruption motiveraient les agents publics qui se donnent beaucoup plus à la tâche. Par conséquent, le système se trouve être plus performant lorsque ces agents patagent dans les méandres de la corruption. Les salaires et gratifications dans l'administration ne sont pas de nature à motiver les agents publics. Ces derniers seraient boostés lorsqu'ils seraient en situation de corruption. Sachant qu'ils auraient des intérêts sui generis dans les dossiers particuliers, ils y mettent du tien, mobilisent toutes énergies nécessaires pour les traiter dans les brefs délais. C'est dans cette mouvance que les propos ci-dessous peuvent être compris :

Je te prends un cas simple, j'ai un dossier devant moi, je me lève le matin je ne suis même pas motivé à retravailler. Mais si la personne qui a le dossier en question passe et me glisse même 1000f, je serai plus motivé à traiter ce dossier, tu vois un peu, je serai plus motivé à traiter ce dossier peut-être jusqu'à aboutissement ; ou peut-être si la personne passe me faire des promesses, en me motivant même psychologiquement. Bon il me prépare [...] c'est une forme de corruption psychologique là, je suis déjà quelque part motivé. Là, la corruption peut vraiment servir comme un facteur je peux dire de performance n'est-ce pas au sein de l'administration publique (entretien avec R21, op.cit.) ;

ou aussi, « la corruption a généralement souvent été présentée comme ayant un impact positif sur les performances de l'administration de manière générale, tout simplement parce que la corruption a généralement eu pour effet de véritablement accélérer les procédures » (entretien avec R18, op.cit.) ; ou également,

Les gens ont compris que pour accélérer un certain nombre de procédures, il faut huiler le système. Donc la corruption joue aussi ce rôle-là que, elle vient huiler, elle vient accélérer certaines procédures. Ce qui pouvait être fait n'est-ce pas en temps normal en dix jours, peut se retrouver être fait en cinq jours parce que le gars est motivé, vous comprenez un peu, donc grosso modo, voilà un peu (entretien avec R18, Idem.).

D'après ces données, la corruption serait un leitmotiv, un catalyseur de la performance du service public, de l'administration publique camerounaise.

Autrement dit, le service public camerounais se sentirait davantage mieux avec les pratiques de corruption. L'agent public ou cadre serait dans ce cas plus efficace dans ses travaux régaliens lorsqu'il est en situation de corruption, de recevoir des contreparties égoïstes du travail effectué. Il peut en ce moment effectuer le travail trois jours en un seul, peut se surpasser.

3. DISCUSSION

Les résultats de cette recherche ont apporté un éclairage sur plusieurs aspects de la corruption et de la performance du service public dans l'administration publique camerounaise. Il en est ressorti que, du fait de la multiplicité des formes, types ou catégories de corruption (R.D. Ebele Onana, 2020, p.69 ; Karamoko Kane, 2009, p.27), il est difficile de lui donner une définition univoque ou consensuelle (A. Tchoupie, 2006, p.57).

Essentiellement fondée sur le principe de vénalité, la corruption consiste à déterminer, en nature ou en espèces, quelqu'un à enfreindre, à son avantage ou au profit d'un tiers, la régulation sociale. Les ruptures de sociabilité dont elle se rend coupable par son caractère essentiellement transgressif, sont dues au manque de déférence dont le corrupteur et le corrompu font preuve à l'égard de la normativité en vigueur (L. Ayissi, 2005, p.59).

Elle serait également le fait pour un commis de l'état d'utiliser sa position de responsable ou pas d'un service public à son bénéfice personnel (B. Mashali, 2012, p.827), un modèle d'échange d'un autre genre privilégié des gens de l'état et

des gens de la société (L. Sindjoun, 2002, p.27).

Pour autant qu'elle soit visible dans le public et dans le privé, elle est également perceptible dans les espaces décisionnels et opérationnels ; elle se révèle être à la fois l'œuvre des dominants, autant que des dominés, et c'est en cela qu'elle prend la dimension rhizomique et se qualifie à ce titre de phénomène complexe (R.D. Ebele Onana, 2020, p.65).

car, souvent, le chef pour lequel opère l'agent corrompu est lui aussi sous l'autorité d'un chef qui, à son tour, est sous les ordres d'un autre, et ainsi de suite. Le réseau de la corruption est, dans ce cas, une suite continue de postes de péage pour les dossiers des usagers dont le traitement est nécessairement conditionné. Le chef principal sous l'autorité duquel se déploie le réseau de la corruption est comme un dieu : « protégé par son anonymat et inaccessible, très peu de ses subalternes ne pouvant remonter jusqu'à lui, il règne sur son réseau comme une puissance invisible et terrible » (L. Ayissi, 2008, p.35).

L'agent qui rançonne les usagers dans tel service, le fait avec la confiance de son chef de service, lequel est le frère du directeur qui à son tour, est le copain de l'inspecteur général, etc. (P. Titi Nwell, 2009, p.14). Quant à sa connaissance, les répondants interprètent la corruption comme un fait social total (M. Mauss, 1924, p.274) dans le contexte camerounais où, celle-ci semble tendre finement à un fait social normal (A. Socpa, 2015, p.299). D'après eux, la corruption serait tous actes contraires à la

loi, le fait de se livrer à des actes qui ne relèvent pas de la loi, du cadre et des missions fixées (P. Titi Nwell, op.cit., p.41). Pour d'autres, la corruption serait le fait de rémunérer le service public censé être gratuit, le fait de payer ou monnayer un service afin d'avoir gain de cause. Elle est une pratique allant de soi (P. Titi Nwell, 1999, p.30) si bien qu'il semble aujourd'hui que même lorsque l'agent ne demande aucune contrepartie, l'usager en propose ou lui donne. Ne pas demander une rémunération par l'agent ou le cadre de l'état apparait de nos jours comme une autre stratégie mieux rusée pour obtenir un gain après service rendu, étant donné que ça semble aller de soi et acceptée de tous (E. Lavallée et al., 2010, p.10). D'autres acteurs enfin appréhendent la corruption comme un bénéfice sans droit, autrement dit, tout acte qui contribue à obtenir frauduleusement un service (B. Periera, 2008, p.53).

Les données de terrains en majorité ont noté également que le Cameroun est essentiellement corrompu, pourri et gangréné (J. Oda Cesar et N. Smaili, 2021 ; P. Titi Nwell, 1999 ; E. Lavallée et al., 2010 ; O. Vallee, 2010 ; R. Kroeze, 2019). Que la corruption est devenue la norme et la règle dans la société ; un état d'esprit ou mental (G. de Graaf, 2007 ; E. Lavallée et al., 2010). Elle est un problème culturel ancré dans les mentalités (J. Oda Cesar et N. Smaili, 2021 ; T. Gong et S. Wang, 2013 ; T. Menissier, 2015 ; H.B. Poupie, 2007 ; B. Ashforth et al., 2008 ; P. Titi Nwell, 2009, E. Lavallée et al., 2010 ; G. Blundo et J.P. Olivier de Sardan, 2007) au point qu'elle semble être instituée comme une norme sociale, qu'elle tend à être légitimée et à être inscrite dans la

normalité du fonctionnement étatique (R.D. Ebele Onana, 2020, p.74). De surcroît, d'autres données certes congrues, mais essentielles ont souligné que la corruption se situe à un niveau acceptable au Cameroun. Il n'existerait pas de pays d'après ces données où la corruption est absente, et que ce serait un fait social qui s'impose à toutes les sociétés (J.C. Rembliere et al., 2019, p.7). Mais, toutes ont reconnu l'existence de la corruption au Cameroun. Elle serait d'ailleurs l'œuvre principale des agents publics (P. Titi Nwell, 2009, p.14 ; M.S. Mgba Ndjie, 2018, p.74) même si les usagers ne sont pas en reste. Elle se manifeste premièrement par le favoritisme dans le partage de l'information, des postes et des privilèges (P. Titi Nwell, 2009, p.7 ; 1999, p.34) ; le clientélisme (S. Kouotou et D.S. Keunang, 2022 ; J.F. Bayart, 1985, p.139), puis, par la lenteur administrative à dessein, mieux, la lourdeur dans les procédures (H. Lado, 2017 ; L. Ngonu, 2020) ; les détournements et fuites des fonds ; le partage des rabais ; les exonérations frauduleuses, et le glissement des pots-de-vin (E. A. Gatsi, 2019 ; E. Lavallée et al., 2010 ; E. Mashali, 2012). En plus de cela, la vente et l'achat des services, des places, des postes dans l'accès à la fonction publique et aux hautes responsabilités (A. Sidick Kouotou et D.S. Keunang, 2022 ; L.M. Kakdeu, 2020 ; R. Tsana Nguegang, 2015 ; J.F. Bayart, 1985 ; C.R. Nyeck, 2014) apparait aussi comme l'une des manifestations les plus criardes de la corruption au Cameroun. L'on assiste donc de ce fait à un service public, voire même une administration considérablement clientéliste (C. Torrisi, 2014 ; J.L. Briquet, 2020 ; A.

Sidick Kouotou et D.S. Keunang, op.cit.) marquée par l'absence de probité. Les mécanismes mis en place par les pouvoirs publics pour la circonscrire apparaissent encore comme une cure de jouvence, les stratégies de corruption étant davantage mieux peaufinées (P. Meyer-Bisch, 2016).

En milieu hospitalier et surtout dans la prestation des soins de santé, les observations faites ont montré que la corruption se manifeste par les paiements directs. Les pourcentages sont inexistantes et tout est négocié directement avec le personnel de santé par, certains usages, patients ou proches aidants (P.F. Pouhe et B.A. Nkoum, 2018, p.51), pour accéder aux soins compte tenu de la forte demande, quand les ressources s'amenuisent. Dans ces lieux, le personnel de santé auréolé par sa situation de fonctionnaire « irrévocable » se fait aussi graisser la patte comme le feraient bien de fonctionnaires et agents de l'Etat des autres services publics ordinaires (A. Socpa, 2015, p299 ; B. Yamb et O. Bayemi, 2020, p.68 ; G. Blundo et J.P. Olivier de Sardan, 2007, p.25). Ces manifestations sont magnifiées par les actes tels que les transferts électroniques d'argent, les retrouvailles dans les endroits spécifiques avant ou après chaque transaction, les paiements par personne interposée, la création des comptes bancaires mixtes, les cash-flows et les paiements directs en milieux hospitaliers.

Bien que les données de terrain aient permis de constater que la performance est un idéal à atteindre, une quête perpétuelle qui peut être capturée à partir du dynamisme de l'administration et la

constance des évaluations (M. Salgado, 2013 ; B. Sogbossi Bocco, 2010, p.117) elles n'ont pas manqué de souligner à l'unisson que, la corruption entrave la performance du service. Elle porte ombrage à la performance du service public et par ricochet de l'administration publique camerounaise (J. C. Oyono, 2018, p.1). Malgré les avancées notoires en termes de dématérialisation, le service public camerounais n'est pas performant à cause de la corruption qui le gangrène (O. Vallee, 2010 ; G. Akono Gantsui, 2016 ; A. Piraux, 2008 ; C. Santiso, 2006), qu'il ne serait pas performant suite au fort ancrage de la corruption dans la société. La corruption a donc de ce fait des effets négatifs sur les rendements de l'état (P. Meyer-Bisch, 2016 ; C. Dartigues et E. De Lescure, 2016 ; P. Ombick, 2016 ; R.D. Ebele Onana, 2020 ; H. Lado, 2017 ; D. De la Croix et C. Delavallade, 2007 ; O. Vallee, 2006 ; A. Barthoulot, 2009). Elle serait donc un facteur explicatif de la baisse de performance, entraînant la précarité et la paupérisation des masses (A. Honlonkou, 2003 ; Z. Hamdene et Z. Allaoui, 2012 ; Transparency international, 2008).

En outre, les données de terrain ont montré que la corruption peut être appréhendée comme la mamelle nourricière de la performance du service public camerounais, par conséquent de son administration publique. Les avantages individuels obtenus des situations de corruption motiveraient les agents publics qui se donnent beaucoup plus à la tâche. Par conséquent, le système se trouve être plus performant lorsque ces agents pataugent dans les méandres de la corruption. Ces derniers

seraient boostés lorsqu'ils seraient en situation de corruption. La corruption peut dans ce cas être source de performance, de croissance, qu'elle peut servir de lubrifiant du service public et par conséquent de l'administration ; que les pots-de-vin joueraient les fonctions de « speed money » c'est-à-dire d'amélioration des processus décisionnels. Ce qui laisser présager que le service public peut être performance grâce aux fruits de la corruption qui, engendraient aussi une performance de l'état (M. Sauloy et M. le Bonniec, 1992 ; H. Magnouloux, 2005 ; R. Aernoudt, 2007). La corruption serait dans ce cas appréhendée comme l'huile qui stimulerait la croissance (P. Rocamora, 2007). Ces résultats qui présentent également l'avantage d'être issus du discours des agents publics (responsables et cadres dans divers ministères et structures en charge de la lutte contre la corruption), font ressortir un certain nombre de faits liés à la relation entre corruption et performance du service public camerounais. Celle-ci n'est rien d'autre que de cause à effet entre les deux réalités. Un cercle vicieux s'installe cependant parce qu'autant la corruption entraîne une faible performance du service public et/ou de l'administration, autant cette dernière peut être une sève nourricière de la performance lorsque l'agent public est en situation de réception d'une contrepartie due à un dossier traité. Il serait dans ce cas plus motivé, boosté au point que le rendement se trouve être suffisamment meilleur. Les données ont souligné que c'est sous ces auspices que la performance du service public peut se voir être améliorée.

Un des constats qui s'impose d'emblée est que, le Cameroun a mis en place un

certain nombre de structures et de stratégies, mieux, un arsenal institutionnel (A. Tchoupie, 2006, p.60) pour accentuer la lutte contre la corruption. Mais les résultats sont restés jusqu'ici mitigés, avec un penchant beaucoup plus à leur inefficacité due à leur faible autonomie (P. Titi Nwell, 2009, p.33) qui, limiterait leurs capacités de dissuasion. D'après les données de terrain, il semble que ces stratégies et structures sont appréhendées jusqu'ici comme des « parfums de beauté qui, embellissent le corps sans pourtant endiguer ses odeurs ». En termes de pertinence, il a été noté que ce serait les juridictions qui ont la capacité de prononcer des condamnations qui apparaissent dans une certaine mesure comme les structures les plus pertinentes et par ricochet efficace dans la lutte contre la corruption. Par contre, l'efficacité relative des structures logées dans les ministères (cellules) a été particulièrement pointée du doigt à partir du moment qu'il serait difficile de se sanctionner soit même (P. Titi Nwell, op.cit., p.15). Le fait que les cellules de lutte contre la corruption dans chaque ministère soient sous l'autorité du ministre, biaise leur efficacité suite à la difficulté d'auto sanction (B. Mashali, 2012, p.838). En tant qu'acteur social et objet, il ne serait pas aisé de poser un diagnostic efficace, ni d'avoir un regard réprobateur (J. Ngo Mayack, 2014, p.65 ; G. Azzaria et S. Guillemard, 2017, p.57). Ce qui laisse présager que les dispositions prises par les pouvoirs publics au Cameroun, n'étant pas dotées de moyens de sanctions, ne seraient pas efficaces (P. Titi Nwell, op.cit., p.33). La lutte contre la corruption s'avère être donc difficile en contexte camerounais,

car, les agents et/ou cadres de ces structures ou institutions baignent elles-mêmes dans la précarité, laquelle leur expose à la corruption (L. Sindjoun, 2002, p.205). En plus, les mécanismes d'établissement des preuves, d'annexion des corrupteurs, de remboursements des pécules issus de la corruption demeurent flous où, Transparency international craint que le rapatriement ne serve qu'à remplir une baignoire perforée (P. Titi Nwell, 2009, p.32). Il existe également des carences juridiques avérées, doublées d'une absence de volonté politique (M.S. Mgba Ndjie, 2018, p.159). La non signature ou promulgation et application de la loi (article 66 sur la déclaration des biens) n'est pas en reste, rendant la lutte plus complexe (M.S. Mgba Ndjie, op.cit., p.171). Comme l'a noté ce répondant,

Les institutions internationales disent que s'il n'y a pas de déclaration de bien au Cameroun, la lutte contre la corruption ne peut pas avancer et que tout part de là. Il faut qu'on sache que quand on vous met à un poste, vous avez au départ seulement une petite voiture, peut-être une R4. Pas qu'après, on vous trouve avec vingt Pajéros, vingt camions qui sont devant votre porte. C'est pour vous dire que les institutions internationales privilégient la déclaration de bien. Or au Cameroun, on n'a pas encore mis en place cette déclaration-là, c'est dans la constitution, mais l'article 66 de la constitution n'est pas encore appliqué. Donc c'est ça le plus grand problème, c'est-à-dire que l'application de l'article 66 sur la déclaration des biens. C'est la non application de l'article 66 de la constitution qui fait que le Cameroun est toujours vu comme un pays qui ne lutte

pas d'une manière farouche contre la corruption (entretien avec R13, op.cit.).

Ces défaillances sont à même d'expliquer la difficulté de lutter efficacement contre la corruption au Cameroun. Aussi, la corruption reste insaisissable au Cameroun pour cause, elle est protéiforme et sa pratique dépend du milieu (R.D. Ebele Onana, 2020, p.69). Elle est rendue possible par le désir d'enrichissement rapide et illicite (M.S. Mgba Ndjie, op.cit.), la précarité dans un climat politique ambiguë (J.F. Bayart, 1985, p.348). Le gouvernement se trouve donc être incapable à dérailler la corruption de nos ruelles suite au fait qu'il semble que le pouvoir en place risque de scier la branche sur laquelle il est assis, du fait que le processus électoral duquel il est issu, se nourrit de corruption (P. Titi Nwell, 2009, p.15)

CONCLUSION

Cette réflexion avait pour objectif de montrer l'influence de la corruption sur le service public au Cameroun. Il en est ressorti que la corruption gangrène essentiellement la performance de celui-ci, et que, dans une certaine mesure, elle pourrait la booster. Les agents/cadres de l'État seraient davantage motivés au travail lorsqu'ils sont en situation de corruption. Une lutte efficace contre celle-ci passerait nécessairement par la revalorisation salariale et la prise de soins du personnel de l'État, la mise en place de la loi anticorruption comme c'est le cas au Nigeria, la promulgation et application de l'article 66 de la constitution camerounaise sur la déclaration des biens, l'autonomisation des instances et institutions chargées de

lutter contre la corruption en les dotant des moyens de pression, de sanctions, la numérisation et dématérialisation du service public, la revalorisation du cadre de vie et du cadre de travail du personnel de l'État, si le Cameroun veut faire un gap important dans la lutte contre celle-ci, à défaut de la réduire à néant.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

AERNOUDT Rudy, 2003, Corruption à foison, regards sur un phénomène tentaculaire, Paris, L'harmattan, Économie et Innovation, 126p.

ASHFORTH Blake, JOIE Dennis, ROBINSONET Sandra, TREVINO Linda, 2008, « Re-viewing organization corruption », Academy of management review, Vol. 33, n°1, pp. 670-684.

AYISSI Lucien, 2005, « Corruption et droits de l'homme », Revue camerounaise de sociologie et d'anthropologie, PUY, pp 56-73.

AYISSI Lucien, 2008, Corruption et gouvernance, Paris, L'Harmattan, « Pensée Africaine », 210p.

AYISSI Lucien, 2007, Corruption et pauvreté, Paris, L'Harmattan, « Pensée Africaine », 180p.

BAYART Jean François, 1985, L'État au Cameroun, Paris, Presse de Sciences Po, 348p.

BARTHOULOT Arnault, 2009, « Les conséquences de la corruption », Mémoire de 4ème année d'I.E.P, France, Université de Strasbourg, [En line] www.memoireonline.com, consulté le 03 juin 2023.

BECKER Howard, 1985, Outsiders : études de sociologie de la déviance, Paris, Métailié, 250p.

BETTY Azocar, 2018, « Prévention ; l'apologie du changement », Enfances et Psy, Vol 1, n°77, pp 25-36.

BINAM BIKOÏ C, SIPEHOUC
METCHEBONG J, NTAMACK H,
2012, Étude sur l'état des lieux des pratiques de corruption dans le secteur des forêts et de la faune, Yaoundé, MINFOF, pp. 15-18.

BLUNDO Giorgio et OLIVIER DE SARDAN Jean Pierre, 2007, La corruption quotidienne en Afrique de l'Ouest, Paris, Karthala, 376p.

BRIQUET Jean-Louis, 2020, « Les liens entre clientélisme et corruption, une typologie des configurations illicites du pouvoir politique », Revue française d'administration publique, Vol.3, n°175, pp. 629-644.

DE GRAAF Gjalt, 2007, « Causes de la corruption : vers une théorie contextuelle de la corruption », Public administration quarterly, Vol. 31, n°1/2, pp. 39-86.

DE LA CROIX David et DELVALLADE Clara, 2007, « Corruption et allocation optimal de l'investissement public », Revue économique, Vol. 3, n°3, pp. 637-647.

DREYFUS François, 2022, Sociologie de la corruption, Paris, La Découverte, 128p.

DUBE Myriam, RINFRET-RAYNOR Marlyse, DROUIN Christine, 2005, « Étude exploratoire du point de vue des

femmes et des hommes sur les services utilisés en matière de violence conjugale », *Santé mentale au Québec*, vol 30, N°2, pp. 301-320.

EBELE ONANA Richard Désiré, 2020, « Comprendre la corruption dans la gouvernance au Cameroun », *American International Journal of Contemporary Research*, Vol. 10, No. 1, pp. 64-75.

ELIAS Norbert, 1973, *La civilisation des mœurs*, Paris, Calmann-Lévy, 512p.

GATSI Eric-Adol T, 2019, « Le contrôle juridictionnel des mesures de police en droit administratif camerounais », *Les annales de droit, varia*, n°13, pp 89-120.

GHIGLIONE Robert et MATALON Benjamin, 1998, *Les enquêtes sociologiques : Théories et Pratiques*, Paris, Armand colin, 301p.

GONG Ting et WANT Shiru, 2013, « Indicateurs et implication de la tolérance à la corruption : le cas de Hong Kong », in *Social indicators research*, Vol. 112, n°3, pp. 569-586.

HAMDENE Zahia et ALLAOUI Zohra, 2012, « Corruption, croissance économique et pauvreté : cas des pays méditerranéens », *Éthique économique*, Vol.2, n°9, pp. 147-161.

KAKDEU Louis Marie, 2020, « L'ascension sociale n'est pas basée sur le mérite, mais sur les accointances et le clientélisme », *Data cameroon*, [En ligne], <https://datacameroon.com/lascension-sociale-nest-pas-basée-sur-le-merite> , consulté 14 mars 2023.

KARAMOKO KANE, 2009, *La corruption des fonctionnaires africains, comment sortir d'un système de capitulation générale*, Yaoundé, Ed CLE, 218p.

KLEINMAN Arthur, 1980, *Patients and healers in the context of culture, USA*, University of California Press, 448p.

KROEZE Ronald, 2019, « De la « politique de la population » à la « politique des idéologies » (et retour ?) », IVO ENGELS et al, (dir), *Dénoncer la corruption. Chevaliers blancs, pamphlétaire et promoteurs de la transparence à l'époque contemporaine*, Paris, Demopolis, pp. 53-73.

LADO Hervé, 2017, « Prédation et expropriation pour cause d'utilité publique au Cameroun », *Revue international des études du développement*, Vol. 3, n°231, pp. 33-55

LAVALLE Emmanuel, RAZAFINDRAKOTO Mireille, ROUBAUD François, 2010, « Ce qui engendre la corruption : une analyse microéconomique sur données africaines », *Revue d'économie du développement*, Vol. 18, n°2, pp. 5-47.

MAGNOULOUX Hervé, 2005, « Analyse économique de la corruption », NAUDET Jean-Yves, (dir), *La corruption*, Acte du XIème colloque d'éthique économique, Aix-en-Provence, France, Université d'Aix en Provence, Collection Éthique et déontologie, [En ligne], www.memoireonline.com, consulté le 15 mars 2023.

MASHALI Behzad, 2012, « Analyse de la corrélation entre grande corruption

perçue et petite corruption dans les pays en développement : étude de cas sur l'Iran », *Revue internationale des sciences administratives*, Vol. 78, n°4, pp. 827-840.

MAUSS Marcel, 1924, *Essai sur le don. Forme et raison de l'échange dans les sociétés archaïques*, Année sociologique, seconde série, tome 1, 482p.

MENISSIER Thierry, 2015, « Quelle philosophie de la corruption dans les républiques d'après la vertu civique ? », *Tumultes*, Vol. 2, n°45, pp. 35-56.

MEYER-BISCH Patrice, 2016, « La corruption des ordres et des acteurs du politique : la lutte contre le gris », *BLUNDO Giorgio (dir), Monnayer les pouvoirs*, Genève, Cahiers de l'IUED, Graduate institute publications, pp. 65-86.

MGBA NDJIE Marc Stéphane, 2018, « La lutte contre la corruption au Cameroun : un effort inachevé », *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 70 N°1, pp. 159-185.

MUCCHIELLI Alex, 1991, *Les méthodes qualitatives*, Paris, PUF, 126p.

NGA NDONGO Valentin, 2003, *Plaidoyer pour la sociologie africaine*, Yaoundé, PUY.

NGO MAYACK Josiane, 2014, « Politique de planification familiale au Cameroun : quelle place pour les jeunes ? », *Autrepart*, Vol. 2, n°70, pp. 57-71.

NGONO Landry, 2020, « Cameroun : entre logiques de réforme et de simplification », in *Journal africain de la démocratie et de la gouvernance*, Vol. 7,

n°2, [En ligne] <https://journals.co.za/content/journal/ajdg/browse>, consulté le 13 mars 2023.

NGUINI Charles, 2012, *Plaidoyer pour un Cameroun sans corruption*, Paris, L'Harmattan, 236p.

NYECK Cirille Roland, 2014, « Nouveau management public et gouvernance légitime au Cameroun », FROMENT Jean-Charles et MATHIEU Martial, (dir), *Droit et politique la circulation internationale des modèles en question*, Paris, PUG, pp. 47-62.

ODA CESAR Jean et SMAILI Nadia, (2021), « Écosystème de la lutte contre la corruption : une approche intégrative », *Éthique publique*, Vol. 23, n°1, [En ligne], <http://journals.openedition.org>, consulté le 15 mars 2023

OLIVIER DE SARDAN Jean-Pierre, 2001, « L'économie morale de la corruption en Afrique », *Politique Africaine*, Paris, Karthala, n°83.

OYONO Jean Cédric, 2018, « Les Camerounais, conscients de leur rôle dans la lutte contre la corruption, hésitent à s'y engager », *Dépêche No. 246*, Afrobaromètre, Université de Yaoundé 2, 10p.

PIRAUX Alexandre, 2008, « L'éthique administrative à l'épreuve de ses usages », *Revue du centre d'étude et de recherche en administration publique*, Vol.1, n°16, pp. 83-144.

POKAM Lénaïc François et NKOUM Benjamin Alexandre, 2018, « Implication des proches aidants dans la prise en soins des personnes atteintes d'accident vasculaire cérébral (AVC) à l'hôpital

central de Yaoundé », MIMCHE Honoré et DJOUDA FEUDJIO Yves Bertrand, (dir), *Famille et santé en Afrique. Regards croisés sur les expériences du Cameroun et du Benin*, Paris, L'harmattan, pp. 51-77.

POUPIE Henri Bosco, 2007, « Culture et performance de l'administration publique camerounaise : le cas du ministère de l'enseignement supérieur », Mémoire de DESS en gestion des ressources humaines, Centre Régional Africain d'Administration du Travail, www.memoireonline.com, consulté le 03 juin 2023.

REMBLIERE Joanie Cayouette, GASPARD Lion, RIVIERE Clement, 2019, « Socialisation par l'espace, socialisation à l'espace. Les dimensions spatiales de la (trans)formation des individus », *Sociétés contemporaines*, Vol 3, n°115, pp. 5-31.

ROCAMORA Pierre, 2007, « La corruption privée : un risque majeur pour les entreprises », Mémoire de master en délinquance économique et financière, Université Paul Cezanne, Aix Marseille 3, www.memoireonline.com, consulté le 03 juin 2023.

SALGADO Melchior, 2013, « La performance : une dimension fondamentale pour l'évaluation des entreprises et des organisations », *Science politique*, [En ligne], www.semanticscholar.org, consulté le 16 mars 2023.

SANTISCO Carlos, 2006, « Combattre la corruption et améliorer la gouvernance financière : les institutions françaises

internationales et le renforcement du contrôle budgétaire dans les pays en développement », *Revue française d'administration publique*, Vol. 119, n°3, pp 459-492.

SAULOY Mylène et LE BONNIEC Yves, 1992, *À qui profite la cocaïne ? France*, Hachette, 408p.

SIDICK KOUOTOU Aboubakar et KEUNANG Darus Sidoine, 2022, « Les pratiques bureaucratiques africaines : entre opprobre, clientélisme et dysfonctionnement du service public », *Revue politique et société*, SQSP, Programme du congrès 59 congrès #SQSP2020 Programme, En line, <https://sqsp.uqam.ca/activites/59e-congrès-sqsp2022-programme/panels/les-pratiques.....> ,

SINDJOUN Luc, 2002, *L'État ailleurs entre noyau dure et case vide*, Paris, Economica, 332p.

SOCPA Antoine, 2015, « Soins de santé « parallèle » en Afrique et enjeux de santé publique », DJOUDA FEUDJIO Yves Bertrand et al, *Offres, recours et accès aux soins de santé parallèles en Afrique : des acteurs en quête de légitimité sociale, médicale et institutionnelle*, Différence pérenne, pp. 297-305.

SOGBOSI BUCCO Bertrand, 2010, « Perception de la notion de performance par les dirigeants de petites entreprises en Afrique », *Revue des sciences de gestion*, Vol.1, n°241, pp. 117-124.

TCHOUPIE André, 2006, « l'institutionnalisation de la lutte contre la corruption et la criminalité financière au

Cameroun », POLIS/R.C.S. P/C.P.S.R, Vol 13, n°1-2, pp. 57-80.

TIOUMAGNENG André et NJIFEN Isofou, 2020, « L'implication du personnel dans le secteur public administratif : exploration des leviers de la mobilisation au Cameroun », Revue internationale des sciences administratives, Vol.86, n°4, pp. 801-817.

TITI NWEILL Pierre (dir), 1999, De la corruption au Cameroun, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, 260p

TITI NWEILL Pierre, 2009, La corruption au Cameroun de 1999 à 2008, FRIEDRICH EBERT STIFTUNG, Bureau Yaoundé / Cameroun, 93p.

TORRISI Céline, 2014, « Clientélisme », KADA Nicolas et MATHIEU Martial, (dir), Dictionnaire d'administration publique, Paris, PUG, pp. 65-67.

TRANSPARENCY INTERNATIONAL, 2008, « Pauvreté et

corruption », Document de travail n°02, pp. 1-8.

TSANA NGUEGANG Ramses, 2015, « Entrepreneurs-politiciens et populations locales au Cameroun. Entre clientélisme et échanges mutuels », Cahiers d'études africaines, Vol 4, n°220, pp. 811-836.

VALLEE Olivier, 2010, « Cameroun : le magistrat suprême », La police morale de l'anticorruption, Cameroun-Nigeria, Paris, Karthala, pp. 157-208.

VALLEE Olivier, 2010, « Corruption et risque pays », La police morale de l'anticorruption, Cameroun-Nigeria, Paris, Karthala, pp. 7-22.

YAMB Benjamin et BAYEMI Oscar Victor, 2021, « La corruption dans les hôpitaux publics au Cameroun », NKAKLEU Raphael et al, Théories et management des organisations, EMS Ed, pp. 68-93.